



COMMUNIQUÉ de presse

Paris, le 23 juillet 2026

Réunion à Matignon : des transferts qui mettront à contribution les assurés sociaux.

Après plusieurs semaines d'échanges avec le Gouvernement, la Mutualité Française prend acte des arbitrages présentés aujourd'hui par l'exécutif à Matignon.

Les mesures annoncées conduiront à transférer au 1er janvier 2027 entre 1,5 et 1,7 milliard d'euros de dépenses de l'Assurance maladie obligatoire vers les complémentaires santé. Elles concerneront notamment les soins dentaires, les dispositifs médicaux, les transports sanitaires et certains médicaments avec un service médical rendu faible ou modéré.

Pour la Mutualité Française, ces décisions entraîneront inévitablement des conséquences pour les assurés sociaux. Une dépense de santé transférée ne disparaît pas : elle continue d'être financée par les Français, directement ou au travers d'une augmentation de la cotisation de leur complémentaire santé.

Le doublement du plafond annuel des franchises médicales, pour les médicaments et les consultations, annoncé par la ministre Stéphanie Rist ce matin accentuera les restes à charge ; cette mesure pèsera avant tout sur les personnes âgées et les patients atteints de pathologies chroniques, sans traiter les causes profondes des difficultés de financement du système de santé.

La Mutualité Française continuera à défendre des solutions conciliant accès aux soins, solidarité et soutenabilité financière, fondées sur la prévention, la qualité des soins et la transformation du système plutôt que sur la seule augmentation des restes à charge.

« Conscients de l'état des comptes sociaux, et de la nécessité d'assurer la pérennité de l'accès aux soins, nous avons participé à ces discussions en défendant la conviction que la soutenabilité de notre système de santé passera par davantage de prévention, une meilleure organisation des parcours de soins, la pertinence des prescriptions et une amélioration de l'efficience.

Les mesures paramétriques annoncées reposant principalement sur des transferts de charges et une hausse de la contribution des ménages ne permettront pas de répartir équitablement les efforts attendus par le Gouvernement, ce que l'on ne peut que regretter pour les assurés sociaux en général et nos adhérents en particulier. »

Éric Chenut, président de la Mutualité Française

À propos de la Mutualité Française

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, la Mutualité Française, présidée par Eric Chenut, représente près de 500 mutuelles.

Nées de la volonté de femmes et d'hommes de se protéger solidairement des aléas de la vie, les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif. Elles sont présidées par des militants mutualistes élus. Elles agissent pour la protection sociale de 32 millions de Français et promeuvent le droit de tous à la pleine santé en intervenant en complémentarité et en partenariat avec la Sécurité Sociale et en contribuant au service public de santé.

Les mutuelles, groupes et unions proposent des solutions dans trois domaines d'activités : complémentaire santé, prévoyance-dépendance et épargne-retraite. Près de 3 000 services de soins et d'accompagnement mutualistes, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1^{er} acteur privé de prévention en santé par les actions déployées sur l'ensemble du territoire.

Au quotidien, les membres de la Mutualité Française déclinent autour de trois territoires d'engagement - proximité, participation et innovation - sa raison d'être : "Se protéger mutuellement aujourd'hui pour, ensemble, construire les solidarités de demain".

X in f  Espace presse & photothèque  

Contacts presse

- **Carole Charlier** | 07 60 73 55 69 | carole.charlier@mutualite.fr
- **Syril Giorgioni** | 06 74 55 35 49 | syрил.giorgioni@bazailleconsulting.com